

textuellement car je ne crois pas pouvoir y améliorer quoi que ce soit:

Le cinquième article que le gouvernement du Nouveau-Brunswick voudrait voir figurer à l'agenda de la Conférence est l'élaboration d'un programme national complet visant à régler le problème du chômage. Un tel programme ne peut être exécuté que sous la ferme direction du gouvernement fédéral. La question du chômage doit se régler de deux façons, savoir:

(1) la mise en œuvre de régimes fiscaux et monétaires appropriés par les autorités nationales. Ces régimes doivent comprendre des allocations pour fins d'immobilisations aux provinces et aux municipalités, afin que les placements publics augmentent à mesure que le chômage atteindra des proportions critiques;

• (2050)

(2) Le gouvernement fédéral devrait assumer la responsabilité du secours aux chômeurs. Ni les provinces, ni les municipalités ne disposent des ressources suffisantes pour s'occuper de ce problème pendant une période de ralentissement des affaires. On se souviendra évidemment que c'était l'une des principales recommandations de la Commission Rowell-Sirois.

Cette dernière recommandation a maintenant été mise en vigueur. On peut donc résumer les points discutés à la conférence de 1955 comme suit, certaines des propositions ayant été mises en vigueur et d'autres pas:

1. L'aide fédérale aux provinces aux fins de la mise en valeur des ressources.

C'est ce qu'on fait les gouvernements successifs—je ne prends actuellement pas une position partisane.

2. Les futurs accords sur la location des domaines fiscaux devraient comprendre un élément qui soit de nature à tenir compte de la différence dans la puissance fiscale des diverses provinces.

On l'a reconnu et on l'a fait.

3. Nouvelle étude des recommandations des Commissions Duncan et White.

C'en est un qu'on n'a pas reconnu. Si le ministre veut bien se donner la peine, et je sais qu'il le ferait s'il en avait le temps, de voir ce que j'ai dit au sujet des recommandations des Commissions Duncan et White, je lui en serais grandement reconnaissant parce qu'il n'a peut-être pas de renseignements à jour sur le sujet. Je n'en avais parlé qu'en termes généraux, mais justes.

4. Extension et révision du projet de route transcanadienne.

Ceci a été fait. Le pays est relié d'un bout à l'autre.

5. Politique nationale pour combattre le chômage.

Je doute qu'aucun gouvernement ait agi de la sorte. Si le ministre me demandait ce que je ferais à propos du chômage, je ne crois pas que je pourrais lui répondre avant d'avoir longuement réfléchi, et peut-être même pas du tout. Tout le monde reconnaît que c'est un problème très épineux. Nous en parlions à la conférence fédérale-provinciale de 1955 et nous en discutons encore aujourd'hui puisque cette question est malheureusement toujours d'actualité.

Nous autres, des provinces Maritimes, avons pleinement conscience que le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé, quelles que fussent leurs tendances politiques, ont fait droit à quelques unes des demandes présentées à la conférence de 1955. La troisième recommandation est, cependant, toujours en souffrance. Je ne demande pas au ministre de prendre des mesures immédiates à ce propos puisque je ne peux parler au nom d'aucun gouvernement provincial, bien que j'aie à cœur l'intérêt des provinces. Il nous faut distinguer entre la responsabilité fédérale et celle que nous avons envers notre province et ses réclamations. Mais le ministre devrait, à mon avis, reconnaître que nous sommes ses créanciers—et je me réfère de nou-

veau à la recommandation n° 3. C'est pourquoi, j'espère qu'il recevra avec sa courtoisie habituelle les représentants provinciaux qui viendront lui demander une attention spéciale.

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, avant d'amorcer mes observations, ce soir, je voudrais féliciter mon ami le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) de sa nomination au poste de ministre des Finances après avoir brillamment rempli celui de ministre de la Justice. Je sais qu'il se montrera égal à lui-même dans ses nouvelles fonctions. Je voudrais également féliciter mon collègue, le député de Calgary-Sud (M. Mahoney). Tout le monde est au courant du travail énorme qu'il a accompli pour mener à bien, à la Chambre, le projet de réforme fiscale. Sa nomination à un poste ministériel est bien méritée. Je me félicite de la nomination d'un représentant de l'Ouest, mais c'est avant tout comme Canadien que je l'accueille. Je suis sûr qu'il fera de l'excellent travail pour le pays.

Je suis heureux de participer au débat sur le bill C-8. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, hier, le ministre des Finances et je l'appuie sans réserve ainsi que les observations qu'il a faites sur l'aspect doctrinal de la péréquation. Ce sujet a été d'une brûlante actualité en Colombie-Britannique, au cours des derniers mois, et je suis navré de la tournure qu'a prise le débat dans cette province. A mon avis, le premier ministre de la Colombie-Britannique a adopté une attitude répréhensible; ses observations risquent de semer un mécontentement et une mésentente qui mènent à une opinion populaire contraire aux intérêts de la confédération. J'ignore ce que le premier ministre Bennett essaie de faire. Il prétend ne pas chercher à diviser le pays. Je veux bien le croire. Pourtant, ses remarques ne peuvent certes pas être jugées constructives ou aptes à favoriser l'unité au pays. Peut-être, s'il ne cherche pas à diviser, devrait-il réfléchir aux conséquences de ses déclarations publiques avant de le faire.

Si le gouvernement de la Colombie-Britannique met en doute le concept de la péréquation sur les plans constitutionnel et fondamental, peut-être devrait-il alors donner des précisions sur ce à quoi servent les versements, plutôt que de réduire ses griefs à l'affirmation qu'on consacre trop d'argent au Québec. Il n'en est rien monsieur l'Orateur, et le brave premier ministre le sait.

Lorsque j'entends dire qu'il y a peut-être trop de Français à Ottawa et d'autres remarques comme celles que certains députés ont faites au cours du débat sur le discours du trône, je ne peux m'empêcher de rire. J'ai parfois envie de dire: Si vous n'aimez pas ce pays, rendez-le donc aux Indiens. D'autre part, je suppose qu'on pourrait blâmer les Indiens. S'ils avaient adopté une autre politique d'immigration, nous n'éprouverions pas ces difficultés.

Le ministre des Finances a déjà fait consigner au compte rendu certains renseignements au sujet des subventions accordées en vertu du programme de péréquation. J'estime, toutefois, qu'il serait utile de les souligner de nouveau, et peut-être de porter notre attention sur certains faits que le ministre n'a pas mentionnés. Je voudrais faire consigner au compte rendu les sommes que reçoivent les provinces dites «démunies» comme paiements de péréquation, exprimées en pourcentage des recettes brutes provenant de ces mêmes provinces: Terre-Neuve, 65 p. 100; l'Île-du-Prince-Édouard, 55 p. 100; la Nouvelle-Écosse, 34 p. 100; le Nouveau-Brunswick, 38 p. 100; le Québec, 16 p. 100; le Manitoba, 12 p. 100; la Saskatchewan, 13 p. 100.